Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2670-DE

TI-KÉR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2026/70

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Date de convocation : 11 mai 2026
Date d'affichage : 11 mai 2026
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **22**
* votants : **25**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le **VINGT ET UN MAI** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jonas **PLUSQUELLEC**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – J. **BATIONO** – N. **CABIC** – J. **CLOAREC** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** – E. **GUELENNOC** – R. **GUICHETEAU** – R. **GUIRIEC** – G. **JUHEL** – S. **LE BIHAN** –K. **LE COZ** –M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **NICOLAS** – J. **PLUSQUELLEC** – M. **POULIQUEN** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : F. **BIHORÉ** – A.S. **LE BRIS** – M. **LE NOIR** – P. **LARHANTEC** – A. **POULIZAC**

PROCURATIONS :
Mme Anne-Sophie **LE BRIS** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**
Mme Pascale **LARHANTEC** a donné pouvoir à Mme Sandrine **AUTRET**
Mme Arielle **POULIZAC** a donné pouvoir à M. Michel **MADEC-CLEÏ**

****

M. Jonathan **BATIONO** a été nommé secrétaire de séance.

****

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2670-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026 **DÉLIBÉRATION N° 2026/70**

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Par courrier du 30 mars 2026, la Direction Départementale des Finances Publiques de Quimper rappelle à Monsieur le Maire que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée du maire, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants, dont la durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) tient une place centrale dans la fiscalité directe locale :

- Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
- Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La composition de cette commission sera arrêtée par la Directrice Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste de 32 noms proposés par les membres du conseil municipal. Cette liste peut être incomplète.

La liste proposée est la suivante :

1- M. Jean-Michel ABGRALL	22, rue Louis Guilloux
2- Mme Nathalie GARION	21, rue Victor Hugo
3- M. Jean-Michel LE GUEN	16, rue des Prés
4- Mme Martine GIREAULT	24, rue Emile Zola
5- M. Lucien GOLIAS	42, rue François Jaffrennou
6- M. Jean-Jacques LECHAUVE	21, rue Louis Guilloux
7- Mme Christine MUSELLEC	28, rue François Jaffrennou
8- Mme Yveline LOHIER	4, rue Frédéric Le Guyader
9- M. Dominique GOURVIL	6 Bis, rue Éric Tabarly
10- Mme Chantal BELBEOCH	6, impasse Costes
11- M. Yvon RIOU	2, rue François Ménez
12- Mme Séverine LE GALL	3, Kerolzec
13- M. Jean-Noël CUEFF	14, Impasse Roland Dorgeles
14- M Gilles TROEL	4, Impasse Coli
15- Mme Michelle PANASSIE	6, Impasse Joachim du Bellay
16- M. Georges GUILLERM	33, Boulevard René Fily

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212902548-20260521-2670-DE

17- M. Jean Michel MASSON	7, rue Clément Ader
18- Mme Marie-Claude MOAL	24, rue Joseph Le Brix
19- M Sébastien CLEMENT	4, Impasse de Kerjourdren
20- Mme Christiane DERRIEN	20, rue Henri Barbusse
21- M. Olivier CORRE	34, rue François Jaffrennou
22- M. Bernard MORIZUR	24, rue Victor Hugo
23- M. Jean DARE	16, rue Théophile Gautier
24- M. Joël GOURVELLEC	3, Impasse Le Jean
25- M. Jean-Pierre HERVET	12, rue Gabriel Fauré
26- M. Henri LE GALL	18, rue Joseph Le Brix
27- M. Michel MOCAER	15, rue Théophile Gautier
28- M. Marcel CESAR	2, rue Pierre Curie
29- M. Yves DREVILLON	2, rue Yves Evenat
30- M. Roger ROLLAND	7, rue Joseph Le Brix
31- M. Alain KERRIEN	9, rue César Franck
32- M. André L'HELGUEN	12, rue des Myrtilles

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant.

Le dossier a été examiné en commission finances du 11 mai 2026.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de liste de représentants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-cinq suffrages exprimés se prononcent favorablement sur cette proposition de liste de représentants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Secrétaire de séance
Jonathan **BATIONO**
Conseiller Municipal

Le Maire,

Jonas **PLUSQUELLEC**

MAIRIE DE SAINT MARTIN DES CHAMPS

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.